# COVID-19 – Continuité pédagogique
# Fiche parents des élèves du 2nd degré

Durant la fermeture de l'établissement scolaire, le lien avec l'établissement et les apprentissages doit être maintenu sous des formes différentes. Il est important que chaque élève, qu'il ait une connexion internet ou non, bénéficie de cette continuité.

L'enfant scolarisé dans le second degré a besoin d'être accompagné dans l'appropriation des ressources et des outils. Ses professeurs, le chef d'établissement, avec l'appui des corps d'inspection, veillent à ce que chaque élève renforce et poursuive ses apprentissages, en se référant aux ressources adaptées à son niveau.

**Je suis parent d'un enfant scolarisé dans un collège ou un lycée**

Je m'assure que mon enfant dispose d'un accès à l'ENT, qu'il connaît son identifiant et son mot de passe et sait se connecter.

Je peux si besoin consulter les tutos de prise en main des principaux services de l'ENT (connexion, messagerie, cahier de textes…) accessible sur la page publique de l'ENT.

Je vérifie que j'ai reçu l'adresse de connexion nécessaire pour créer le compte de mon enfant sur la plateforme du Centre national d'enseignement à distance (CNED) « Ma classe à la maison ». Dans le cas contraire, je consulte l'ENT ou je contacte l'établissement.

Je consulte régulièrement l'ENT, la messagerie et/ou le site de l'établissement pour prendre connaissance des informations importantes relatives à l'évolution de la situation. La situation étant évolutive, je me connecte au site académique et au site départemental pour prendre connaissance des consignes actualisées.

**En cas de difficulté, ou s**i je ne dispose pas d'une connexion internet, je prends contact avec le professeur principal de la classe ou le chef d'établissement pour recevoir les consignes.

**Je rappelle à mon enfant les gestes barrière**

